

Nombre de Conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 10
Conseillers présents : 08

LAGDEL2015.7.5

**Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil Municipal
Conv. du 3 février 2015 - Séance ordinaire du 10 février 2015**

Sous la Présidence de M. Serge ZIEGLER, Maire

Présents :

M. MANDOIS Alain, BREGEARD Pierre, NOYE Patrick, THOMASSIN Florian, M. BIER Philippe,
M. VALLE Jean-Marie, M. JAHN Marc, M.

Absents excusés : Mme WAGNER-RETTEL Alexandra, M. GALLAND Victor.

Objet : Centre d'Animation Rurale - Aménagement du gîte – Modification -

Suite à la délibération du 24 juin, les dossiers de financement ont été transmis auprès du Conseil général de Moselle, ainsi qu'au Sénateur LEROY.

La subvention parlementaire a été accordée et le Conseil Général n'a pas donné suite.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

=> de solliciter l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des territoires Ruraux (DETR)

=> de modifier le plan de financement ainsi :

Montant total de l'opération HT	30 099,69 €
Subvention parlementaire	10 000,00 €
Etat (DETR) 40 %	12 028,88 €
Part à la charge de la commune le solde financée par prélèvement sur fonds propres le solde soit HT	8 070,81 €

Certifié exécutoire.
Pour copie conforme.

Le Maire

Serge ZIEGLER

Département de MOSELLE
Arrondissement de CHATEAU-SALINS
Commune de LAGARDE

Nombre de Conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 10
Conseillers présents : 08

LAGDEL2015.8.4

**Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil Municipal
Conv. du 3 février 2015 - Séance ordinaire du 10 février 2015
Sous la Présidence de M. Serge ZIEGLER, Maire**

Présents :

M. MANDOIS Alain, BREGEARD Pierre, NOYE Patrick, THOMASSIN Florian, M. BIER Philippe,
M. VALLE Jean-Marie, M. JAHN Marc, M.

Absents excusés : Mme WAGNER-RETTEL Alexandra, M. GALLAND Victor.

Objet : Chasse 2015-2024 – Lot C

Liste des candidats admis à la location de la chasse.
Droit de priorité.

Selon l'article 8 du cahier des charges type, les dossiers de candidatures ont été soumis à l'avis de la Commission Communale Consultative de Chasse et de la Commission de Location qui se sont réunies le mardi 3 février 2015 à 8h30.

M. le Maire présente au conseil deux dossiers de candidature pour le lot C :

1) De M. KOLB Matthieu domicilié Lieu-dit Saint Urbain 54110 Rosières-aux-Salines représentant l'Amicale des Chasseur.
La CCCC a donné un avis favorable.

2) De M. LECLERE Pierre domicilié 5 Grande Rue 54370 VAUCOURT.
La CCC a émis un avis défavorable pour dossier non complet.

Le Maire informe le Conseil Municipal que M. Pierre LECLERE, candidat, a précisé qu'il n'a pas été adjudicateur de chasse auparavant et a déposé une déclaration sur l'honneur de renouveler le permis de chasse pendant la durée du bail.
Son dossier est donc considéré complet.

Après délibération, le conseil, à l'unanimité :

=> Arrête la liste des candidats admis à participer à la location de la chasse pour la période comprise entre le 2 février 2015 et le 1^{er} février 2024 ainsi :

1) Amicale des chasseurs de la Garenne
Président : M. KOLB Matthieu domicilié Lieu-dit Saint Urbain 54110 Rosières-aux-Salines

2) M. LECLERE Pierre domicilié 5 Grande Rue 54370 VAUCOURT.

=> Accepte le droit de priorité sur lot C pour l'Amicale des chasseurs de la Garenne.

Pour copie conforme.
Certifié exécutoire.

Le Maire,

Serge ZIEGLER

Nombre de Conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 10
Conseillers présents : 08

LAGDEL2015.7.10

**Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil Municipal
Conv. du 3 février 2015 - Séance ordinaire du 10 février 2015**

Sous la Présidence de M. Serge ZIEGLER, Maire

Présents :

M. MANDOIS Alain, BREGEARD Pierre, NOYE Patrick, THOMASSIN Florian, M. BIER Philippe,
M. VALLE Jean-Marie, M. JAHN Marc, M.

Absents excusés : Mme WAGNER-RETTEL Alexandra, M. GALLAND Victor.

Objet : Redevance assainissement 2015.

Vu décret 67-945 du 24 octobre 1967 relatif à l'institution, au recouvrement et à l'affectation des redevances dues par les usagers des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration,

Vu la circulaire ministérielle n° 78-545 du 12 décembre 1978,

Vu la délibération du conseil municipal de Lagarde en date du 24 mars 1997 créant une redevance assainissement,

Le conseil municipal, après délibération,

=> décide de modifier le montant de la redevance assainissement assise sur la consommation d'eau, à compter du 1^{er} janvier 2015, en adoptant par bâtiment raccordé :

- un abonnement annuel de 50 € pour branchement,
- un montant annuel de 2,00 € par m³ d'eau facturé, dès le premier m³.
- un forfait fixé à 30 m³ par personne pour la base de calcul de la redevance pour les immeubles raccordés au réseau d'assainissement mais alimentés en eau au moyen d'installation privée.

Pour copie conforme
Certifié exécutoire.

Le maire,

Serge ZIEGLER

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
 ARRONDISSEMENT DE CHATEAU-SALINS
 COMMUNE DE LAGARDE

Lagarde, le 5 février 2015



ETAT DES DEPENSES D 'INVESTISSEMENT Reste à réaliser

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 COMMUNE DE LAGARDE BUDGET ASSAINISSEMENT

Comptable assignataire : Trésorerie du Sud Saulnois à Dieuze.

Dépenses engagées non mandatées.

A la clôture de l'exercice 2014, le chapitre 23 laisse apparaître un montant disponible, à savoir :

Chapitres	Prévu	Réalisé	Disponible	RAR
Travaux assainissement 23	11 000	3 816	7 184	0

Recettes restant à réaliser

A la clôture de l'exercice 2014, le chapitre 13 laisse apparaître un montant disponible, à savoir :

Article	Prévu	Réalisé	Disponible	RAR
Subvention des travaux assainissement 132	97 000	83 444	13 556	0

Vu et certifié exact,

Le Maire,

Serge ZIEGLER

Nombre de Conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 10
Conseillers présents : 08

LAGDEL2015.7.1

**Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil Municipal
Conv. du 3 février 2015 - Séance ordinaire du 10 février 2015**

Sous la Présidence de M. Serge ZIEGLER, Maire

Présents :

M. MANDOIS Alain, BREGEARD Pierre, NOYE Patrick, THOMASSIN Florian, M. BIER Philippe,
M. VALLE Jean-Marie, M. JAHN Marc, M.

Absents excusés : Mme WAGNER-RETTEL Alexandra, M. GALLAND Victor.

Objet : Assainissement. Approbations du compte de gestion et du compte administratif 2014.

Le Maire ne participe ni au débat, ni au vote.

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. MANDOIS Alain, délibérant sur les compte de gestion 2014 dressé par la trésorerie du Sud Saulnois et administratif de l'exercice 2014 dressé par M. ZIEGLER Serge, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Totalité	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultats reportés		42 311,19		82,42		42 393,61
Opération de l'exercice	23 621,44	107 737,49	36 566,58	47 845,02	60 188,02	155 582,51
Résultats de clôture		84 116,05		11 278,44		95 394,49
Restes à réaliser						
Résultats définitifs		126 427,24		11 360,86		137 788,10

=> Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

=> Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

=> Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Vote et arrête, avec 7 voix pour, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.

Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire

Serge ZIEGLER

Nombre de Conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 10
Conseillers présents : 08

LAGDEL2015.7.1

**Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil Municipal
Conv. du 3 février 2015 - Séance ordinaire du 10 février 2015**

Sous la Présidence de M. Serge ZIEGLER, Maire

Présents :

M. MANDOIS Alain, BREGEARD Pierre, NOYE Patrick, THOMASSIN Florian, M. BIER Philippe, M. VALLE Jean-Marie, M. JAHN Marc, M.

Absents excusés : Mme WAGNER-RETTEL Alexandra, M. GALLAND Victor.

Objet : Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice. (Assainissement).

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014,

	Résultat	Virement à la	Résultat de	Restes à	Solde des	Chiffres à prendre
	CA 2013	section fonct.	l'exercice 2014	réaliser	restes à réaliser	en compte pour
						l'affectation de résultat
				Dépenses	0	126 427,24
INVES	42 311,19		84 116,05	0		
				Recettes		
				0		
FONCT	82,42		11 278,44			11 360,86
					Total	137 788,10

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit

Excédent global au 31/12/2014	11 360,86
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP c/1068)	0
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	11 360,86
Total affecté au C/ 1068	0
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014	
Déficit à reporter (ligne 002)	0

Pour copie conforme.
Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture

Certifié exécutoire.
Le Maire

Serge ZIEGLER